

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

4546/80 (Presse 7)

622nd Council meeting

- Fisheries -

Brussels, 29 January 1980

President: Mr Franco EVANGELISTI,
Minister of Shipping of
the Italian Republic

Netherlands:

Mr A.P.J.M.M. van der STEE Minister of Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Alick BUCHANAN-SMITH Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH Vice-President

o

o

o

FISHERIES POLICY

Internal aspects

After discussing the matter in depth, the Council reached a consensus on the total allowable catch (TAC) for 1980 for stocks existing in Community waters, the proportion available to the Community and the conditions governing catch possibilities.

In this context the Council said it was prepared to consider a possible review of the TACs for certain specific stocks - in particular herring, cod and coalfish - in the light of scientific opinion expected in the near future from the ICES.

The Council also agreed in principle on the introduction as from 1 January 1980 of a joint system for the recording and transmission of information on catches in connection with the TACs. Detailed rules for applying the system will be adopted by the Council on a proposal from the Commission before 1 July this year.

Concluding the discussion on these two essential measures for the drawing up of a common fisheries policy, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to discuss these proposals further so that a formal decision could be taken as soon as possible.

The Council also noted the Commission's intention to make proposals on the catch quotas for 1980 (after prior consultation with the Member States) and on structural measures in the field of in-shore fishing and aquaculture.

External aspects

On the basis of an oral report from Vice-President GUNDELACH on the progress of negotiations with a certain number of non-member countries - Tunisia, Yugoslavia and Canada in particular - the Council had an exchange of views on the various questions facing the Community with regard to external relations in fisheries.

o

o

o

As the Council was able, following today's discussion, to overcome the final obstacles to the drawing up of the basis for a common fisheries policy, it agreed to the signing of fisheries agreements with Norway, Spain and Guinea-Bissau and to the provisional implementation of this latter agreement.

o

o

o

The Council also noted the progress of the fisheries negotiations with Spain which are due to resume at the beginning of February. The Council will be informed of the outcome of these negotiations.

OTHER DECISIONS

Agricultural policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations

- = amending Regulation (EEC) No 1883/78 laying down general rules for the financing of intervention by the European Agricultural Guidance & Guarantee Fund, Guarantee Section;
- = amending Regulation (EEC) No 1763/78 on the transfer of skimmed-milk powder to the Italian intervention agency.

Commercial policy and customs union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation imposing a definitive anti-dumping duty on lithium hydroxide originating in the United States of America and the Soviet Union.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulation on the total or partial suspension of Common Customs Tariff duties on certain agricultural products originating in Turkey (1980).

Appointments

On a proposal from the German Government the Council appointed Mr Paul BROICHER, Rechtsanwalt, Hauptgeschäftsführer des Deutschen Industrie- und Handelstages, Member of the Economic and Social Committee to replace Dr HIPPEL, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 18 September 1982.

On a proposal from the Netherlands delegation the Council also appointed Mr W. WAGEMANS, beleidsmedewerker internationale zaken N.V.V., Member of the Economic and Social Committee to replace the late Mr J.A. HUBREGTSE for the remainder of the latter's term of office, which runs until 18 September 1982.

443973

U***

NOTE BIO (80) 25 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. ■■BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECOMTE, DG VIII

■***

CONSEIL AGRICOLE : PREPARATION (KLAUS VAN DER PAS)

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE SE REUNIRONT A BRUXELLES, ■■■■
LUNDI ET MARDI PROCHAINS. ON NE S'ATTEND PAS A DES DECISIONS
IMPORTANTES ETANT DONNE QUE LES PRINCIPAUX POINTS A L'ORDRE
DU JOUR NE SEMBLANT PAS ENCORE MURS. IL S'AGIT DES PROPOSITIONS
DE LA COMMISSION POUR UN AMENAGEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE PERMETTANT UNE ECONOMIE D'ENVIRON 1 MILLIARD D'UCE DANS
LE BUDGET AGRICOLE AINSI QUE DU DOSSIER VIANDE OVINE. EN CE QUI
CONCERNE LE PREMIER DOSSIER, PLUSIEURS DELEGATIONS NE VOUDRONT
PAS S'ENGAGER A PRENDRE DES DECISIONS INDEPENDAMMENT DE LA FIXA-
TION DES PRIX AGRICOLES POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE QUE LA COM-
MISSION PROPOSERA SEULEMENT AU DEBUT DU MOIS DE FEVRIER. QUANT
AU DOSSIER VIANDE OVINE, LA SITUATION SEMBLE PRATIQUEMENT IN-
CHANGEE PAR RAPPORT AU CONSEIL PRECEDENT (LE PRINCIPAL PROBLEME
PERSISTE : CELUI DES AIDES AUX PRODUCTEURS ET DU SOUTIEN DES
PRIX DES MARCHES).

LE CONSEIL DISCUTERA EGALEMENT D'■UN TRANSFERT DE 60.000 TONNES
DE POUDRE DE LAIT VERS L'ITALIE EN PROVENANCE DES STOCKS D'IN-
TERVENTION ALLEMANDS, DE LA PROLONGATION DE LA 'GARANTIE DE
BONNE FIN' ■■■■PERMETTANT AUX DETENTEURS DE CONTRATS DE STOCKAG
A LONG TERME DE VIN DE PROCEDER A LA DISTILLATION DES QUANTITES
STOCKEES EN CAS DE PERSISTENCE DE PRIX INSUFFISANTS SUR LE MAR-
CHE AINSI QUE D'UNE PARTIE DES PROPOSITIONS VISANT A AMELIORER
LA POLITIQUE DES STRUCTURES. LES MINISTRES POURRAIENT, EN CADRE
RESTREINT, EVOQUER LES DECISIONS DU CONSEIL AFFAIRES ETRANGE-
RES ET DE LA COMMISSION QUANT AUX EXPORTATIONS AGRICOLES DE LA
COMMUNAUTE A DESTINATION DE L'URSS.

AMITIES,

(A SUIVRE)

M. SANTARELLI COMEUR, 13.00
NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 18.1.80 X X

M. SANTARELLI

NOTE BIO (80) 25 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECOMTE, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

EN OUVRANT UN TOUR DE TABLE SUR LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE, M. GUNDELACH A ANNONCE QUE CES PROPOSITIONS SERONT COMPLETEES LE 6.2.1980, PAR LES PROPOSITIONS DE PRIX POUR 1980/81. LA COMMISSION PROPOSERA EN MEME TEMPS CERTAINS AJUSTEMENTS ET SOUMETTRA A EXAMEN LES CONSEQUENCES BUDGETAIRES DE L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DE PRIX ET D'AMELIORATIONS. POUR M. GUNDELACH, CES CONSEQUENCES BUDGETAIRES DEVRONT PERMETTRE UNE DIMINUTION PAR RAPPORT AU BUDGET 1980 REJETE PAR LE PARLEMENT EUROPEEN [REDACTED], DIMINUTION NECESSAIRE SI L'ON VEUT EVITER UN NOUVEAU REJET. PLUSIEURS DELEGATIONS ONT SOULIGNE LE LIEN ENTRE LES PROPOSITIONS D'ASSAINISSEMENT ET CELLES FAITES POUR LES PRIX AGRICOLES. LES DELEGATIONS NEERLANDAISE ET FRANCAISE ONT CEPENDANT DEMANDE QU'ON NE RENDE PAS TROP COMPLIQUEES LES NEGOCIATIONS SUR LES PRIX.

[REDACTED] LORS DU TOUR DE TABLE, L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS A RECONNU QU'IL FAUDRA AGIR POUR REDUIRE LES EXCEDENTS LAITIERS ET LA TAXE DE CORESPONSABILITE A ETE RETENUE COMME LE MOYEN LE PLUS ACCEPTABLE. QUANT AUX MODALITES, LES OPINIONS RESTENT DIVISEES. LA DELEGATION NEERLANDAISE A PROPOSE QU'UNE PRIME SOIT OCTROYEE AUX PRODUCTEURS QUI REDUISENT VOLONTAIREMENT LEUR PRODUCTION ET QU'UNE TAXE SOIT IMPOSEE A CEUX QUI L'AUGMENTENT. PLUSIEURS DELEGATIONS ONT A NOUVEAU FAIT LE LIEN ENTRE LES EXCEDENTS LAITIERS ET LES IMPORTATIONS PREFERENTIELLES DE BEURRE NEO-ZELANDAIS ET D'ALIMENTS DES ANIMAUX (SOJA) STIMULANT LA PRODUCTION LAITIERE. POUR LA COMMISSION, IL EST CEPENDANT TRES DIFFICILE SI NON IMPOSSIBLE DE SE SOUSTRAIRE AUX OBLIGATIONS QUE LA COMMUNAUTE A ACCEPTEES DANS CES DOMAINES. L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS A ETE RENVOYE AU COMITE SPECIAL AGRICULTURE POUR APPROFONDISSEMENT PAR LES EXPERTS.

VIANDE OVINE

LE MINISTRE BRITANNIQUE A VIVEMENT ATTAQUE LES RESTRICTIONS FRANCAISES A L'IMPORTATION DE VIANDE OVINE. EN EFFET, MALGRE L'ARRET DE LA COUR DE JUSTICE DU MOIS DE SEPTEMBRE, LA FRANCE A APPLIQUE ALTERNATIVEMENT DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES ET DES TAXES A L'IMPORTATION. SELON M. [REDACTED] WALKER, LA FRANCE A AINSI IGNORE LE TRAITE ET LA COUR DE JUSTICE TOUT EN CREANT UN PREJUDICE GRAVE AUX PRODUCTEURS BRITANNIQUES EN LES PRIVANT D'UN

////

NNNN

VAN DER PAS GPP B/1/4 2205 22.1.80 X X

M. SANTARELLI

Aus

427472

DEBOUCHE. DES MESURES LEGALES POURRAIENT ETRE PRISES PAR LA FRANCE POUR SOUTENIR LES REVENUS DE SES PRODUCTEURS A DIT M. WALKER MAIS ELLE AURAIT REFUSE DE LES ENVISAGER MALGRE LES PROPOSITIONS FAITES PAR LA COMMISSION (MISSION DE M. GUNDELACH A LONDRES ET A PARIS AU DEBUT DU MOIS DE JANVIER).

M. GUNDELACH A SOULIGNE LA GRAVITE DU PROBLEME QUI POURRAIT DEVENIR UN CONFLIT FONDAMENTAL. POUR EVITER CETTE ESCALADE, IL FAUDRAIT QUE LA FRANCE EXECUTE L'ARRET DE LA COUR MAIS AUSSI QUE LE CONSEIL NE SE DEROBE PAS A LA RESPONSABILITE QU'IL A DE METTRE SUR PIED UNE ORGANISATION COMMUNE DE MARCHÉ DANS CE SECTEUR. LE MINISTRE FRANCAIS, M. MEHAIGNERIE, A MAINTENU QUE LA FRANCE NE POUVAIT PAS OUVRIR SES FRONTIERES DANS DES CONDITIONS QUI MENERAIENT INEVITABLEMENT A UNE BAISSSE DES PRIX A LA PRODUCTION. DEVANT CETTE IMPASSE, LA PRESIDENCE DU CONSEIL A PROPOSE QUE LES PARTIES LES PLUS CONCERNEES SE RENCONTRENT AVEC LA COMMISSION POUR ESSAYER DE RESOUDRE LES PROBLEMES. CES CONTACTS 'EN PETIT COMITE' AURONT LIEU CE MATIN.

COMME NOUS L'AVONS INDIQUE DANS NOTRE NOTE BIO (80) 18 DU 15 JANVIER, LA COMMISSION AVAIT SAISI LA COUR DE JUSTICE LA SEMAINE DERNIERE EN LA PRIANT DE DECLARER QUE LA FRANCE ETAIT EN INFRACTION A L'ARTICLE 171 DU TRAITE EN MAINTENANT SES RESTRICTIONS A L'IMPORTATION. LA COMMISSION A DECIDE HIER DE COMPLETER CETTE AFFAIRE. LA PROCEDURE D'INFRACTION DONT LA DERNIERE PHASE A ETE LA SAISINE DE LA COUR LA SEMAINE DERNIERE ETAIT BASEE SUR LE MAINTIEN PAR LA FRANCE DE RESTRICTIONS QUANTITATIVES A L'IMPORTATION. OR, CES RESTRICTIONS ONT ETE REMPLACEES DEPUIS QUELQUES SEMAINES PAR DES TAXES A L'IMPORTATION. C'EST POUR EVITER QUE LA COUR NE REJETTE L'AFFAIRE POUR DEFAUT DE PROCEDURE QUE LA COMMISSION A DECIDE D'OUVRIR D'UNE NOUVELLE PROCEDURE D'INFRACTION CONTRE LA FRANCE. CELLE-CI PORTERA SUR LES TAXES A L'IMPORTATION ET AURA POUR BUT DE COMPLETER DANS UN DELAI TRES BREF LA SAISINE DE LA COUR. IL FAUT SOULIGNER QU'IL S'AGIT D'UNE DECISION A CARACTERE DE PROCEDURE D'AUTANT PLUS QUE LA COUR AVAIT REJETE, DANS SON PREMIER ARRET DE SEPTEMBRE 1979, L'ENSEMBLE DU REGIME FRANCAIS A L'IMPORTATION (TAXES ET QUOTAS).

(A SUIVRE)
AMITIES,
M. SANTARELLI COMEUR, 11.15
NNNN

NNNN

1

443978

NOTE BIO (80) 25 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECOMTE, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

LES MINISTRES N'ONT PU TROUVER AUCUNE SOLUTION POUR LA VIANDE
OVINE. EN FAISANT RAPPORT SUR SA RENCONTRE AVEC LA DELEGATION
FRANCAISE CE MATIN, M. GUNDELACH A CONCLU QU'IL N'EST PAS POSSI-
BLE D'INSTAURER UN REGIME INTERIMAIRE. LES MESURES QUE LA
FRANCE DEMANDE A CE TITRE VONT AU-DELA DE CE QUE LA COMMISSION
POURRAIT AUTORISER DANS LE CADRE DU TRAITE (L'ARTICLE 46 DU
TRAITE PREVOIT DES MESURES LIMITEES).

M. GUNDELACH A FAIT UN APPEL AU GOUVERNEMENT FRANCAIS POUR QU'IL
RECONSIDERE SES RESTRICTIONS A L'IMPORTATION AFIN D'EVITER UNE
AGGRAVATION D'UNE SITUATION DEJA GRAVE. IL A REPETE QUE LA COM-
MISSION NE PEUT ACCEPTER AUCUN LIEN ENTRE LE RESPECT PAR LA
FRANCE DE L'ARRET DE LA COUR ET L'ETABLISSEMENT D'UNE ORGANISA-
TION DE MARCHE POUR LA VIANDE OVINE. EN MEME TEMPS, M. GUNDELACH
A SOULIGNE LA RESPONSABILITE DU CONSEIL POUR LA DEFINITION DE
CE REGIME COMMUNAUTAIRE. LA SEULE ISSUE A CE PROBLEME SERAIT,
SELON M. GUNDELACH, UN SYSTEME PREVOYANT DES AIDES AUX REVENUS
COMBINE AVEC UN REGIME LIMITE D'INTERVENTION. LA LIMITATION
PORTERAIT TANT SUR LES QUALITES, LES QUANTITES DE VIANDE QUE SUR
LA PERIODE PENDANT LAQUELLE LES ACHATS D'INTERVENTION SERAIENT
AUTORISES.

M. GUNDELACH A INSISTE SUR LE FAIT QUE LA COMMISSION A TOUJOURS
MAINTENU CETTE POSITION ET QU'ELLE CONTINUERAIT A JOUER SON ROLE
DE GARDIENNE DU TRAITE. APRES LE RAPPORT DE M. GUNDELACH, LE
MINISTRE BRITANNIQUE A CONCLU QUE LA FRANCE MAINTENAIT SES MESU-
RES ILLEGALES ET IL A DEMANDE POURQUOI LA DELEGATION BRITANNI-
QUE DEVRAIT DISCUTER DES MESURES D'INTERVENTION SOUHAITEES PAR
LA FRANCE ALORS QUE LA MAJORITE DU CONSEIL S'Y ETAIT OPPOSEE
DANS LE PASSE. IL A CLAIREMENT REJETE UN SYSTEME D'INTERVENTION.
LE MINISTRE FRANCAIS, PAR CONTRE, A CONTINUE A INSISTER SUR LA
MISE EN VIGUEUR SIMULTANEE DE LA LIBRE CIRCULATION ET D'UN
SYSTEME D'INTERVENTION FINANCE PAR LA COMMUNAUTE POUR EVITER
UNE BAISSSE DES PRIX DES PRODUCTEURS.

LA DELEGATION FRANCAISE N'A DONNE AUCUNE INDICATION SUR SA VO-
LONTE DE LEVER LES RESTRICTIONS A L'IMPORTATION ET CECI MALGRE
LES APPELS AUXQUELS S'ASSOCIAIT LE PRESIDENT DU CONSEIL, M.
MARCORA. CELUI-CI ETAIT D'AVIS QU'UNE ASSURANCE DANS CE SENS
FACILITERAIT BEAUCOUP LA DISCUSSION SUR LE REGIME DEFINITIF.
///

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 22.1.80 X X

M. SANTARELLI

427473

APRES UNE COURTE REUNION RESTREINTE, LES MINISTRES ONT DU CONSTA-
TER QU' AUCUN ACCORD N' ETAIT POSSIBLE A CE STADE ET ILS ONT REN-
VOYE LE DOSSIER.

(A SUIVRE)

AMITIES,

M. ■ PERLOT COMEUR, 16.00

NNNN

NNNN

443980

■***

NOTE BIO (80) 25 (SUITE 3 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECOMTE, DG VIII

■***

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

■-----

LE CONSEIL AGRICOLE S'EST TERMINE A 18 HEURES AVEC UNE SEULE
DECISION : LA CONFIRMATION D'UN TRANSFERT DE 60.000 TONNES DE
POUDRE DE LAIT VERS L'ITALIE EN PROVENANCE DES STOCKS D'INTER-
VENTION. TOUS LES AUTRES POINTS ONT ETE RENVOYES AUX EXPERTS
(AMELIORATION DE LA POLITIQUE DES STRUCTURES, DISTILLATION DES
VINS EXCEDENTAIRES).

UN POINT QUI A RETENU L'ATTENTION DES JOURNALISTES EN DEHORS
DU CONSEIL CONCERNE LES EXPORTATIONS DE CEREALES VERS L'URSS.
IL PARAIT EN EFFET QUE LES EXPORTATEURS COMMUNAUTAIRES POUR-
RAIENT UTILISER DES LICENCES A L'EXPORTATION, OBTENUES AVANT
LA SUSPENSION DES ADJUDICATIONS, POUR REALISER DES EXPORTATIONS
DE BLE ET D'ORGE VERS CE PAYS. LES LICENCES OCTROYEES AVANT LA
SUSPENSION DES ADJUDICATIONS ET NON ENCORE EXECUTEES PORTENT
SUR ENVIRON 500.000 TONNES DE BLE. COMME ELLES SONT VALABLES
POUR TOUTES LES DESTINATIONS SANS LIMITATION, CERTAINES QUANTI-
TES POURRAIENT ETRE DETOURNEES PAR LES EXPORTATEURS DE LEUR
DESTINATION INITIALE ET ETRE ACHEMINEES VERS L'URSS. IL EST
IMPOSSIBLE DE DIRE DE ■■■■QUELLE QUANTITE IL S'AGIRA PUISQUE
CECI DEPEND ENTIEREMENT DES DECISIONS DES EXPORTATEURS DANS
LESQUELLES LA COMMISSION NE PEUT PAS INTERVENIR. COMME VOUS LE
SAVEZ, L'URSS A ETE RETIREE DE LA LISTE DES PAYS POUR LESQUELS
UNE RESTITUTION A L'EXPORTATION PEUT ETRE DEMANDEE■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■
~~CES A L'EXPORTATION QUI SERONT DELIVREES POUR LES AUTRES DESTI-~~
~~NATIONS NE POURRONT PLUS ETRE DETOURNEES~~
ET IL SEMBLE QUE DE NOUVEAUX DETOURNEMENTS SONT AINSI EXCLUS.

AMITIES,
M. ■■■PERLOT COMEUR, 19.30
NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 22.1.80 X X

E. PERLOT

